AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 18-7-69 955961

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION de la STATION "AQUITAINE" (Tél. 92.06.25 et 92.26.94)

GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE,
LANDES, BASSES-PYRÉNÉES, CHARENTE, CHARENTE-MARITIME

Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture
Chemin d'Artigues, 33 - CENON

C. C. P. : BORDEAUX 6702-46

ABONNEMENT ANNUEL

25 F.

Supplément N° 2 au Bulletin Technique N° 106 de Juillet 1969 — 1969-22

AVERTISSEMENTS

VIGNE

Mildiou - Après les invasions importantes dans certains vignobles traités trop tardivement, le beau temps chaud a pu atténuer la virulence du Mildiou. En outre, le rognage va supprimer la végétation sensible pour ne laisser subsister que les feuilles adultes moins atteintes.

Néanmoins, des contaminations peuvent encore se produire, notamment sur les grappes, au cours de nouvelles pluies.

Il convient donc de prévoir un traitement dès à présent dans toutes les vignes présentant des taches sur les feuilles ou du Rot gris, et en particulier dans les Charentes où la floraison qui se termine coïncide avec une végétation très active.

Dans les autres régions, ce traitement est également important pour maintenir un bon état sanitaire.

Black-Rot - L'action moins nette de la chaleur sur les organes de propagation de la maladie oblige à continuer la protection pour éviter les atteintes sur les grappes, les feuilles devenant moins sensibles.

Le traitement conseillé ci-dessus sera également valable contre le Black-Rot.

Tordeuses de la grappe (Eudémis - Cochylis) - Les vols de papillons de la deuxième génération ont commencé depuis quelques jours, mais il est encore trop tôt pour intervenir.

INFORMATIONS

ARBRES FRUITIERS

Bactériose et Anthracnose du Noyer - Pour éviter les attaques de ces deux maladies sur la jeune végétation actuellement très active, il convient de continuer la protection apportée par les traitements de printemps.

Un traitement Cuprique devrait être envisagé dans le courant du mois. Il sera renouvelé en cas de pluies persistantes.

Bordeaux, le 7 juillet 1969

Le Contrôleur chargé des Avertissements
C. ROUSSEL

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
J. BRUNETEAU

Imprimerie de la Station de Bordeaux
Directeur-Gérant: L. BOUYX

P349